SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 42e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 106

PROJET DE LOI DE CRÉDITS NO 1 POUR 2017-2018

DEUXIÈME LECTURE

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le mercredi 29 mars 2017

LE SÉNAT

Le mercredi 29 mars 2017

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^{O} 1 POUR 2017-2018

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) propose que le projet de loi C-41, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2018, soit lu pour la deuxième fois.

— Honorables sénateurs, le projet de loi dont vous êtes saisis aujourd'hui, le projet de loi de crédits n° 1 pour 2017-2018, prévoit le déblocage de crédits provisoires dans le contexte du Budget principal des dépenses de 2017-2018, qui a été déposé au Sénat le 28 février 2017.

[*Traduction*]

Le gouvernement présente ses budgets des dépenses au Parlement afin d'étayer les pouvoirs de dépenser des fonds publics qu'il lui demande. On trouve dans le Budget principal des dépenses de l'information sur les autorisations de dépenses budgétaires et non budgétaires et, une fois qu'il en a pris connaissance, le Parlement étudie les projets de loi de crédits afin d'autoriser les dépenses.

Comme je l'ai expliqué au cours de mon intervention plus tôt, le Budget principal des dépenses est produit avant que le ministre des Finances présente les priorités budgétaires énoncées dans le budget annuel traditionnel. Voilà pourquoi les chiffres concernant le montant total des dépenses sont généralement différents dans les deux documents. En effet, le rapport sur le Budget principal des dépenses ne comprend pas les annonces budgétaires du ministre des Finances.

[*Français*]

Le Budget principal des dépenses de 2017-2018 prévoit des dépenses budgétaires de l'ordre de 257,9 milliards de dollars, y compris les frais liés au service de la dette, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. En fait, les dépenses budgétaires en paiements de transfert totalisent 165,9 milliards de dollars, ce qui représente 64,3 p. 100 des dépenses budgétaires. À titre d'information, le total des transferts fédéraux aux autres ordres de gouvernement représente 70 milliards de dollars, soit 42 p. 100 des transferts et 27 p. 100 des dépenses budgétaires.

[*Traduction*]

Les transferts aux particuliers totalisent 95,9 milliards de dollars, soit 58 p. 100 du total des transferts et 37 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires.

[*Français*]

Il est important de souligner que le Parlement n'approuve pas la totalité des prévisions budgétaires. En effet, sur ces 257,9 milliards de dollars, 102 milliards de dollars, soit environ 40 p. 100, nécessitent l'approbation du Parlement par le truchement de projets de loi de crédits annuels. Le solde de 155,8 milliards de dollars concerne des dépenses législatives qui ont déjà été approuvées par le Parlement et dont les prévisions détaillées ne sont fournies qu'à titre indicatif.

[*Traduction*]

Il y a également des dépenses non budgétaires. Dans le Budget principal des dépenses de 2017-2018, la plupart sont des dépenses législatives liées aux prêts, aux placements et aux avances. Pour l'exercice en cours, le poste permet de recouvrir la somme nette de 220 millions de dollars en raison en raison de changements dans la composition d'actifs financiers du gouvernement du Canada.

[*Français*]

Le projet de loi de crédits n° 1 pour 2017-2018 donne l'autorisation de dépenser 29 p. 100 des 102,2 milliards de dollars en crédits votés du Budget principal des dépenses de 2017-2018. L'autorisation pour le solde du montant sera obtenue par l'entremise du projet de loi de crédits n° 2 pour 2017-2018, en juin 2017. Honorables sénateurs, nous serons donc appelés à voter, en juin, afin d'autoriser le gouvernement à dépenser le reste des dépenses votées prévues et, tout au long de l'exercice financier, nous voterons sur d'autres lois financières concernant les Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C).

Je termine mon allocution en précisant que le ministre responsable du Conseil du Trésor a expliqué au Comité des finances nationales qu'il souhaite simplifier le processus du cycle budgétaire et réduire le nombre de Budgets supplémentaires des dépenses. On verra la suite des choses.